

Un nouveau traité de pédagogie [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **17 (1888)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039944>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Colland, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Intérêts de la Société.* — *Un nouveau traité de pédagogie.* — *Partie pratique* : I. Problèmes d'arithmétique. II. La langue maternelle ou cours inférieur. — *Bibliographies.* — *Chronique.* — *Correspondance.* — *Nouveaux objets reçus.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Dans sa séance du 11 octobre dernier, le Comité a fait choix des questions suivantes pour être mises à l'étude et discutées à l'assemblée générale de 1889 :

I. *Qu'est ce que la société est en droit de demander à l'Ecole primaire ? Nos programmes répondent-ils aux besoins des temps ?*

II. *Quels sont les moyens à prendre pour combattre la rudesse et l'insubordination qui se manifestent chez les élèves de nos écoles ?*

La première question est réservée à MM. les instituteurs; la seconde sera traitée par MM. les instituteurs et M^{lles} les institutrices.

LE COMITÉ.

Un nouveau traité de pédagogie

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

De la culture de l'intelligence.

(Suite.)

§ 4. *Des jugements et des propositions.*

II. a) Quand un jugement est exprimé par la parole, il prend le nom de *proposition*.

Toute proposition se compose de trois parties : le *sujet*, l'*attribut* et le *lien*.

On appelle *sujet* le terme qui désigne l'être auquel on attribue ou auquel on nie telle ou telle qualité. L'*attribut* est le terme qui exprime la qualité reconnue ou niée au sujet. Enfin on nomme *lien* le verbe *être* qui unit l'attribut au sujet ou qui, accompagné d'une négation, sépare l'attribut du sujet.

Ainsi, la proposition : *la rose est une fleur* a pour sujet *la rose*, pour attribut *une fleur* et pour lien le verbe *est* avec son sens affirmatif. De même, cette autre proposition : *l'homme n'est pas immortel* a pour sujet *l'homme*, pour attribut *immortel* et pour lien le verbe *est* accompagné d'une négation.

Il arrive parfois que l'attribut est implicitement contenu dans le lien, au lieu d'être explicitement exprimé. C'est ainsi que nous disons simplement : *Dieu est*, pour dire que *Dieu est existant*. D'autres fois, le lien au lieu d'être explicitement exprimé par le verbe auxiliaire être, est implicitement contenu dans l'attribut. Nous disons, par exemple, que le tonnerre *gronde* pour ne pas dire, d'une manière disgracieuse, que le tonnerre *est grondant*. Quand le lien est ainsi renfermé dans l'attribut, le verbe qui exprime l'attribut est appelé par les grammairiens verbe attributif.

b) Suivant que le jugement énoncé par la proposition sera vrai ou faux, affirmatif ou négatif, la proposition elle-même sera *vraie* ou *fausse*, *affirmative* ou *négative*.

c) De même, la proposition sera ou *singulière* ou *particulière* ou *universelle*, suivant que l'idée exprimée par le sujet sera une idée singulière ou une idée particulière ou une idée universelle.

Propositions singulières : *Rome est une grande ville*; *Arnold de Melchthal, Walther Fürst et Werner Stauffacher se rencontrèrent au Grütli*.

Propositions particulières : *les Allemands cultivent beaucoup la musique*; *un grand nombre de Bourguignons périrent à Morat*.

Propositions universelles : *notre âme est immortelle*; *les délateurs sont méprisables*.

Notons toutefois qu'une proposition peut être universelle dans les *termes* et particulière quant au *sens*. Si, par exemple, nous disons que tous les *animaux se trouvèrent dans l'arche de Noé*, la proposition est universelle dans les termes ; elle est néanmoins particulière dans sa signification, puisque nous n'entendons parler que de *quelques animaux de chaque espèce*.

d) Si l'on tient compte de la manière dont l'attribut convient ou ne convient pas au sujet, les propositions, de même que les jugements, sont ou *apodictiques* ou *catégoriques* ou *problématiques*.

La proposition est *apodictique*, si l'attribut convient *nécessairement* au sujet ou s'il est *absolument impossible* qu'il lui convienne. Exemples : *Dieu est juste*; *la créature n'est pas éternelle*. D'une part, l'attribut *juste* convient nécessairement à Dieu ; d'autre part, il est absolument impossible que l'attribut *éternelle* convienne à la créature.

La proposition est *catégorique*, si l'attribut convient *certaine-*

ment ou ne convient *certainement pas* au sujet, bien que cette convenance ou non-convenance ne reposent ni sur aucune impossibilité ni sur aucune nécessité. Exemples : *Cicéron fut un grand orateur; Charles le Téméraire ne fut pas vainqueur à Morat.* Dans le premier exemple, la convenance de l'attribut avec le sujet est certaine, bien que Cicéron eût *pu* n'être pas un grand orateur. Dans le second exemple, la non-convenance de l'attribut avec le sujet est également certaine, bien qu'un triomphe de Charles-le-Téméraire à Morat ne fût pas une chose absolument impossible.

La proposition est *problématique*, si l'attribut peut, suivant les circonstances, convenir ou ne pas convenir au sujet. Exemples : *La présente année sera fertile; Charles ne sera jamais heureux.* Suivant les circonstances, il est possible que la présente année soit fertile, mais il est possible aussi qu'elle ne le soit pas. De même, il est possible que Charles ne soit jamais heureux, mais il est possible aussi qu'il soit cependant heureux.

e) On peut aussi diviser les propositions en *propositions absolues* et *propositions hypothétiques*.

La proposition est *absolue*, si j'affirme la convenance ou non-convenance de l'attribut avec le sujet d'une manière absolue et catégorique, c'est-à-dire, sans faire dépendre cette convenance ou non-convenance de quelque circonstance hypothétique : Exemples : *L'Amérique fut découverte par Christophe Colomb; Les Suisses triomphèrent des Bourguignons à Morat.*

La proposition est *hypothétique*, si j'affirme la convenance ou la non-convenance de l'attribut avec le sujet d'une manière conditionnelle, c'est-à-dire, pour le cas où telle circonstance viendrait à se réaliser. En d'autres termes, la proposition hypothétique est une proposition dans laquelle on affirme seulement la dépendance qui existe entre plusieurs propositions. Exemple : *Vous êtes méprisable, si vous mentez.* Je ne dis pas d'une manière absolue que vous êtes méprisable; j'affirme seulement que vous seriez méprisable *au cas* où vous viendriez à mentir. La question de savoir si vous êtes méprisable ou non *dépend* donc de la question de savoir si vous mentez ou ne mentez pas.

Les propositions hypothétiques sont ou *conditionnelles*, ou *conjonctives* ou *disjonctives*.

1. La proposition *conditionnelle* est celle dont les membres sont unis entre eux par la préposition *si*. Exemple : *Si vous mentez, vous faites mal.*

Le premier membre de la proposition conditionnelle se nomme *antécédent*; le second s'appelle *conséquent*.

La proposition conditionnelle est *vraie* lorsqu'il y a connexion entre l'antécédent et le conséquent, c'est-à-dire lorsque le conséquent découle naturellement de l'antécédent. Ainsi la proposition : *si vous mentez, vous faites mal* est vraie, parce que *mentir c'est mal faire*. Donc, de ce que vous mentiriez il résulterait que vous feriez mal.

La proposition conditionnelle est *fausse* lorsqu'il n'existe pas de connexion entre l'antécédent et le conséquent, c'est-à-dire, lorsque le conséquent ne découle pas naturellement de l'antécédent. Soit la proposition conditionnelle : *Si l'homme est une créature animée, il jouit de la raison.* Elle est évidemment fausse, puisqu'il n'y a aucune connexion entre le premier membre et le second. Être une créature animée n'est pas la même chose que jouir de la raison. De ce que les animaux sont des créatures animées, il ne résulte en aucune manière qu'ils aient reçu la raison en partage.

2. La proposition *conjonctive* est celle dont les deux parties sont unies l'une à l'autre au moyen de la particule négative *ne pas*. Exemple : *Une figure géométrique n'est pas en même temps ronde et carrée.*

La proposition *conjonctive* est *vraie*, lorsqu'il y a entre les deux attributs mis en présence l'un de l'autre une telle opposition que l'un étant vrai, il est impossible que l'autre le soit aussi. C'est le cas de la proposition que nous venons de citer. C'est le cas aussi de cette autre proposition : *Il ne fait pas en même temps jour et nuit à Genève.* L'opposition entre le jour et la nuit est telle que le jour exclut la nuit et que la nuit exclut le jour.

La proposition *conjonctive* est *fausse* lorsque l'un des attributs n'exclut pas l'autre, c'est-à-dire lorsqu'il y a entre eux tellement peu d'opposition qu'ils peuvent exister en même temps. Soit la proposition : *Nul ne peut être mathématicien et poète.* C'est faux. Les mathématiques n'excluent pas la poésie, de même que la poésie n'exclut pas les mathématiques. En d'autres termes, il n'y a pas d'opposition entre les deux attributs.

3. La proposition *disjonctive* est celle dans laquelle les différents attributs sont unis entre eux par la particule *ou*, comme aussi celle qui renferme des propositions unies ensemble à l'aide de cette même particule *ou*. Exemple : *Paul est mort ou il est vivant ; Les hommes sont ou monothéistes ou polythéistes ou athées.*

La proposition *disjonctive* est *vraie* lorsque les différents attributs s'excluent réciproquement, et que l'énumération des attributs est complète. Ainsi en est-il des deux propositions que nous venons de citer. Les idées de mort et de vie s'excluent réciproquement et l'énumération est complète puisqu'il n'y a point de milieu entre la mort et la vie. De même, dans la seconde proposition, l'homme qui croit à un seul Dieu, n'est ni polythéiste, ni athée ; celui qui croit à plusieurs dieux n'est ni monothéiste, ni athée ; celui enfin, qui ne croit à aucun Dieu, n'est ni monothéiste ni polythéiste. Les trois attributs s'excluent réciproquement et l'énumération est complète puisqu'il n'existe pas une quatrième classe d'hommes en dehors des monothéistes, des polythéistes et des athées.

La proposition *disjonctive* est *fausse* lorsque les attributs ne s'excluent pas réciproquement et que l'énumération des attributs

n'est pas complète. Soit cette proposition : *ou il pleut ou le soleil luit*, ou encore celle-ci : *Paul est malade ou ignorant*. L'une est aussi fausse que l'autre. D'une part, le soleil n'exclut pas la pluie, ni la pluie le soleil ; de même, la maladie n'exclut pas l'ignorance ni l'ignorance la maladie. D'autre part, entre la pluie et le soleil il y a place pour un temps nuageux, de même qu'entre la maladie et l'ignorance il peut y avoir place, par exemple, pour la paresse, la mauvaise volonté, etc. En d'autres termes dans les deux propositions ci-dessus, il n'y a ni opposition entre les attributs ni énumération complète.

f) Nous avons parlé tout à l'heure d'opposition entre deux propositions soit de propositions opposées entre elles.

Deux propositions sont *opposées* quand l'une détruit l'autre. Or, cela peut se faire de deux manières différentes : d'où la distinction entre *propositions contradictoires* et *propositions contraires*.

1. Deux propositions sont *contradictaires*, lorsque ne l'une dit que juste ce qu'il faut pour contredire l'autre. Exemple : *Tous les hommes sont justes ; quelques hommes ne sont pas justes*. Pour renverser l'assertion que *tous* les hommes sont justes, il suffit qu'*un seul* homme ou quelques hommes ne soient pas justes. Or, la seconde des deux propositions ci-dessus ne dit pas davantage.

Comme on le voit, pour que deux propositions soient contradictoires, il faut que l'une soit universelle et l'autre particulière ou singulière. *Tous les hommes* : idée universelle ; *quelques hommes* : idée particulière ; *tel homme* : idée singulière.

De deux propositions contradictoires, si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse. S'il est vrai que *tous* les hommes soient justes, il est faux que quelque homme ou quelques hommes ne soient pas justes. Réciproquement, si l'une est fausse, l'autre est nécessairement vraie. S'il est faux que quelque homme ou quelques hommes ne soient pas justes, il est vrai que tous les hommes sont justes.

Remarquons encore que deux propositions particulières ne peuvent pas être proprement contradictoires, parce que leurs sujets ne sont pas les mêmes. Exemple : *Quelques hommes sont justes ; quelques hommes ne sont pas justes*. Il n'y a pas contradiction véritable, puisque les hommes dont on parle dans la première proposition ne sont pas les mêmes que ceux dont il est question dans la seconde.

2. Deux propositions sont *contraires*, lorsque une affirme ou nie plus que ce qui serait nécessaire pour détruire l'autre, soit lorsque l'une dit tout-à-fait le contraire de l'autre. Exemple : *Tous les hommes sont honnêtes ; aucun homme n'est honnête*. Pour infirmer l'assertion que tous les hommes sont honnêtes, il suffirait de dire que *quelques* hommes ne sont pas honnêtes, ou même qu'un homme au moins, n'est pas honnête. Donc, en affirmant dans la seconde proposition, qu'*aucun* homme n'est honnête, je

dis plus qu'il n'en faut pour détruire la première. Au lieu d'être simplement contradictoires, mes deux propositions deviennent des propositions contraires.

Il est à peine besoin de faire observer que deux propositions ne peuvent être contraires qu'à condition d'être universelles.

De deux propositions contraires, si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse. L'exemple cité tout à l'heure le démontre surabondamment. Mais ici il n'y a pas réciprocité. En d'autres termes, de ce que l'une des deux propositions est fausse, il ne résulte pas nécessairement que l'autre soit vraie; il est possible, au contraire, que toutes les deux soient fausses. C'est précisément le cas des deux propositions que nous venons de citer comme exemple. Il est faux que tous les hommes soient honnêtes; mais il est tout aussi faux qu'aucun homme ne soit honnête.

3. Lorsque deux propositions singulières sont opposées l'une à l'autre, elles sont toujours contradictoires. Exemple : *Pierre est mort*; *Pierre n'est pas mort*. La seconde proposition ne dit que ce qui est nécessaire pour détruire la première.

III. Si nous avons traité le sujet précédent avec quelque longueur, trop longuement peut-être, c'est que nous tenions à bien faire ressortir sous combien d'aspects une proposition peut se présenter, et, par conséquent, sous combien d'aspects il faut la considérer, si l'on en veut saisir exactement le sens et la portée.

Il n'en faut pas davantage, nous semble-t-il, pour justifier complètement les exercices d'analyse logique, plus ou moins mal menés par plusieurs pédagogues contemporains.

Sans doute, une terminologie trop savante et trop compliquée serait, dans les classes inférieures, aussi inutile que ridicule. Mais n'est-ce pas un excellent moyen d'habituer l'enfant à réfléchir et à juger sainement que de l'obliger à rendre compte de telle ou telle proposition non seulement sous le rapport grammatical, mais aussi au point de vue de la logique ?

Cette proposition est-elle affirmative ou négative ? Est-elle vraie ou fausse ? Est-elle absolue ou hypothétique ? Ces deux propositions opposées l'une à l'autre sont-elles contradictoires ou contraires ? Si l'une est vraie, que penser de l'autre ? Si l'une est fausse que sera l'autre ? etc. Voilà, certes, une excellente gymnastique pour l'intelligence et le jugement.

Il est impossible — tous les pédagogues sont d'accord sur ce point — d'acquérir un style parfaitement correct sans de nombreux exercices d'analyse grammaticale. De même — c'est notre humble avis — il n'est guère possible de former le jugement de l'enfance sans de fréquents exercices d'analyse logique.

Aussi, sans prétendre trancher ici une question longuement controversée, ne sommes-nous nullement surpris de voir des pédagogues de mérite affirmer que l'analyse logique doit précéder l'analyse grammaticale.

« Pour faire l'analyse d'une forme du langage, dit M^{me} Pape-

Carpentier, il faut d'abord faire l'analyse de la pensée qu'elle exprime; en d'autres termes, une analyse logique, c'est-à-dire simplement l'étude des idées et de leurs rapports doit précéder l'analyse grammaticale proprement dite, c'est-à-dire l'étude de la forme des mots et de la contexture. »

Et M. C. Marcel ajoute dans son ouvrage intitulé: *L'étude des langues ramenée à leur véritable principe*: Dans le développement progressif de la raison, la perception d'un objet précède toujours la considération de ses parties: nous arrivons à l'intelligence de notre langue en passant de la phrase aux mots. (A suivre.)

PARTIE PRATIQUE

I

Nous donnons ci-dessous les noms des instituteurs qui ont résolu les deux problèmes proposés dans le dernier numéro du *Bulletin*:

MM. Bosson, à Riaz; Brique, à Posat; Brunisholz, à Vevey; Crausaz, à Lieffrens; Descloux, à Rossens; Dessarzin, à Nuvilly; Dessibourg, à Auboranges; Gabriel, Joseph, à Attalens; Gabriel, Placide, à Granges (Veveyse); Ecoffey, à Broc; Maillard, à Grangettes; Monnard, à Treyvaux; Pasquier, à Villaraboud; Plancherel, à Bussy; Terrapon, à Mossel; Uldry, à Matran; Verdon, à Siviriez; Wicht, à Avry-devant-Pont; Losey, à Dompierre.

Ont résolu le deuxième problème:

MM. Jungo, à Fribourg, et Loup, à Botterens.

Les solutions que nous donnons ci-après sont celles de M. Javet, l'auteur des problèmes.

Solution du premier problème:

Si on représente la fraction par $\frac{x}{y}$, on aura:

$$(1) \frac{x+1}{y} = \frac{1}{2}; \quad (2) \frac{x}{y+2} = \frac{1}{3}$$

La première équation devient, après transformation, $y = 2x + 2$.

Par substitution, la deuxième donne $\frac{x}{2x+2+2} = \frac{1}{3}$;

D'où $\frac{3x}{6x+12} = \frac{2x+4}{6x+12}$, ou $3x = 2x + 4$, ou encore, $x = 4$, et $y = (2 \times 4) + 2 = 10$.

La fraction est donc $\frac{4}{10}$